



# COUSSAY

## *Infos*

N° 13 - Février 2021



## Le mot du maire

Mesdames, Messieurs,  
chers concitoyens,

L'année 2020 restera inscrite dans nos mémoires. Confinés pour huit semaines au printemps, nous devons vivre à présent avec précautions. Ce virus, au départ pas toujours pris au sérieux, modifie nos habitudes de travail, de déplacement, de vie. Il suscite une inquiétude permanente envers nos proches et les plus fragiles d'entre nous. Nos associations sont, depuis, privées d'activités. Conservez votre motivation et vos envies pour nous proposer, je l'espère prochainement, vos animations pour nous cotoyer de nouveau.

L'intérêt suscité pour les produits locaux et les circuits courts est à préserver et à soutenir.

Ne pouvant réunir nos aînés pour le traditionnel repas du 11-Novembre, nous leur avons distribué des paniers gourmands justement confectionnés de produits issus de notre territoire du Haut-Poitou. Le Père Noël lui non plus n'a pas eu sa soirée. Pourtant, 47 bambins de moins de 13 ans l'attendaient de pied ferme.

La population communale reste stable globalement, et j'en profite pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants.

Nous poursuivons les travaux d'entretien de voirie et de fossés en fonction, évidemment, de la marge de manœuvre financière possible. Dans ce contexte difficile, nous étudions les possibilités afin de finaliser (enfin) les études de l'église et prioriser les travaux.

Enfin, nous envisageons d'équiper la salle des fêtes et la salle de réunion d'un accès internet pour proposer des services à la population.

Philippe Champier

### NUMÉROS UTILES

#### ■ Mairie de Coussay

Tél. 05 49 50 55 28

#### ■ Communauté de communes

du Haut-Poitou Tél. 05 49 51 93 07

#### ■ Eaux de Vienne- Siveer

Tél. 05 49 51 09 00 (Neuville)

#### ■ Sorégies - Electricité

Tél. 05 49 44 79 00

#### ■ ADMR Monts-sur-Guesnes

Tél. 05 49 22 82 05

Internet : [www.fede86.admr.org](http://www.fede86.admr.org)

#### ■ Multiservices Loudun

Tél. 05 49 98 80 90

Internet : [loudunmultiservices.fr](http://loudunmultiservices.fr)

#### ■ Présence verte Poitiers

Tél. 05 49 44 59 99

Internet : [www.presenceverte.fr](http://www.presenceverte.fr)

# Les principales décisions prises en 2020 par le conseil municipal

## 15 janvier

• Le coût du contrôle de conformité de l'assainissement individuel des habitations est le suivant :

- contrôle de conception : 162,89 € ;
- contrôle de réalisation : 162,89 € ;
- diagnostic : 241,32 €.

## 19 février

• Un architecte du patrimoine agréé par les Bâtiments de France est choisi pour effectuer une étude de diagnostic de l'église Saint-Paul pour un montant revu à la baisse après négociations de 17 500 € TTC.

## 18 mars

• Un drame se déroule ce jour-là près de l'étang. Un entrepreneur de Maisonneuve, Mikael Gauthier, engagé par la commune pour la réfection de canalisations du lagunage, décède dans l'éboulement de la tranchée d'une profondeur de 2 m qu'il vient de creuser. Le conseil municipal a décidé de régler entièrement la facture des travaux à la veuve du chef d'entreprise. Une autre entreprise est venue terminer le chantier.

## 25 mai

• Suite aux élections municipales du 15 mars, la liste menée par Philippe Champier est élue au 1<sup>er</sup> tour des élections municipales. Philippe Champier est élu maire (et conseiller communal), Luc-Olivier Dufour, Johnny Violleau et Marie Boux adjoints.

• Le conseil municipal décide de garder la rémunération du maire et des adjoints au même niveau que lors du mandat précédent, soit moins que le maximum autorisé (17 % de l'indice au lieu de 25,5 % pour le maire et 5,5 % au lieu de 9,9 % pour les adjoints).

• Philippe Champier, Johnny Violleau et Marie Boux sont désignés pour siéger au Sivos (syndicat intercommunal à vocation scolaire) qui gère les écoles maternelles et élémentaires de Mirebeau pour les enfants des communes de Coussay, Mirebeau, Chouppes et Amberre.

## 25 juin

• Le budget prévisionnel 2020 est voté et prévoit 68 613,58 € en investissements et 296 004,49 € en fonctionnement. Les taux des taxes ne sont pas augmentés : 15,42 % pour le foncier bâti et 31,01 % pour le foncier non bâti.

## 16 septembre

• La convention d'entretien de l'éclairage public par le Syndicat Energies Vienne est signé.



Un programme annuel d'entretien des fossés a été lancé (ici à la Jaulerie).



Pose d'un miroir pour sécuriser le croisement entre la D 7 (Coussay - Saires) et la D 20 (direction Verrue) à Brizay.

## Coussay Infos n° 13

Février 2021

### Responsable de la publication

Philippe Champier

### Contact rédactionnel

Luc-Olivier Dufour  
[lodufour@gmail.com](mailto:lodufour@gmail.com)

### Mairie de Coussay

3, place du 11 Novembre 1918  
86110 Coussay

Photo de couverture : église Saint-Paul et une échauguette de l'enceinte du château de Coussay. (© Christophe Belliard)

# Le conseil municipal de Coussay

## Philippe Champier

Maire, Conseiller communautaire

Vice-président du Sivos\*

Commissions Voirie, espaces publics et Mutualisation à la CCHP\*\*

## Luc-Olivier Dufour

Premier adjoint

Suppléant communautaire

Règlement des problèmes techniques, travaux, communication

Commissions Economie et Tourisme à la CCHP

## Johnny Violleau

Deuxième adjoint

Membre du Sivos

Voirie, matériel, bâtiments et employés communaux, animations, scolarité, sports, fêtes et cérémonies.

Commission Développement durable à la CCHP

## Marie Boux

Troisième adjointe

Membre du Sivos

Urbanisme, jeunesse, communication.

Commission Urbanisme à la CCHP

## Didier Charbonneau

Conseiller municipal

Commission Sports à la CCHP

## Agnès Colas

Conseillère municipale

Commission Enfance, petite-enfance, périscolaire à la CCHP

## Thierry Faustin-Leybach

Conseiller municipal

Commission Bâtiments à la CCHP

## Claude Jeudy

Conseiller municipal

Commission Déchets à la CCHP

## Émilie Moreau

Conseillère municipale

Commission Solidarité, santé à la CCHP

## Dominique Thibault

Conseiller municipal

## Nathalie Violleau

Conseillère municipale

Commission Agriculture à la CCHP

\* Sivos : Syndicat intercommunal à vocation scolaire pour les écoles maternelles et primaires publiques de Mirebeau.

\*\* Communauté de communes du Haut-Poitou

## Football

Le club de football de Coussay a été sélectionné pour recevoir une subvention de 2 990 € de la part de la Ligue de football Nouvelle-Aquitaine afin d'investir dans des buts à 8. Deux buts latéraux amovibles ont donc été commandés pour permettre le déroulement éventuel du championnat de foot à 8 et pour les entraînements. Ils doivent être installés en ce début d'année.

## Recensement des jeunes

Tous les Français, filles et garçons, âgés de 16 ans doivent être recensés pour pouvoir être convoqués à la Journée défense et citoyenneté\* (JDC) et pour être inscrit d'office sur les listes électorales.

Pour cela, deux possibilités s'offrent à vous.

Par internet, créez votre compte sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune, munissez vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille. Allez dans la rubrique «Papiers-Citoyenneté», cliquez sur «Recensement, JDC et service national» et suivez les instructions.

En mairie, munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

\* Obligatoire pour obtenir le permis de conduire et pour passer tout examen soumis à l'autorité de l'état.

## Téléassistance

L'ADMR propose un service de téléassistance à destination des seniors vivants seuls ou des personnes en situation de handicap. Dénommé Téléassistance Filien ADMR, ce service permet d'être relié 24h/24, 7j/7 à un centre d'écoute grâce à un émetteur qui met en relation l'abonné avec un opérateur prêt à faire intervenir les secours si besoin. [www.filien.com](http://www.filien.com)

## Le personnel communal

Jocelyne Prudon

Secrétaire de mairie

Jean-Charles Chamoret

Employé communal

## Important

- Tous les propriétaires doivent entretenir les abords de leur terrain et/ou de leur maison, suite à l'interdiction de l'utilisation de désherbants au niveau communal.
- Le désherbage des talus et fossés est interdit sous peine d'amende.
- Le stationnement dans les rues étroites est interdit afin de faciliter la circulation des usagers de la route.

## En bref...

- Des démarches en mairie sont obligatoires (déclaration de travaux ou demande de permis de construire) avant de lancer des travaux de toiture, agrandissement, clôture, construction de cabanon ou abri...
- Coussay possède sa page Facebook, utile pour des informations pratiques, suivre l'actualité des événements dans la commune ou revenir sur certains. N'hésitez pas à aimer, partager et commenter ! [www.facebook.com/coussay](http://www.facebook.com/coussay)



- Un ordinateur est disponible en mairie, pendant les heures d'ouverture, afin d'effectuer les démarches administratives sur Internet.

# 2020 en images



Nicolas Turquois, député de la 4<sup>e</sup> circonscription de la Vienne, était présent lors des vœux de la municipalité le 18 janvier.



Ne pouvant organiser le traditionnel repas du 11-Novembre, des paniers garnis ont été distribués à nos aînés. Ils contenaient des produits locaux issus du territoire de la Communauté de communes du Haut-Poitou : miel de Jessy Moreau à Coussay, confiture Perle et Pépins à Vouzailles, bocaux de canard de la Maison Mittault à Chalandray, vin de Fabrice Puchnaty à Chabournay, pâtes et biscuits de Vent d'Ouest à Chouppes.



Cérémonie du 14-Juillet.



Pas de Père Noël en 2020 à Coussay. Mais les enfants de la commune n'ont pas été oubliés avec une boîte de chocolats et une carte cadeau pour chacun.



Célébration du 11-Novembre.



Seule animation de l'été dans la commune : le très bon concert organisé en extérieur par l'office de tourisme du Haut-Poitou au château de Coussay le 1<sup>er</sup> août.

## Infos pratiques

■ **Mairie** Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30. Mercredi de 13h30 à 17h30  
Tél. 05 49 50 55 28. Fax 05 49 51 25 54. E-mail : [mairie.coussay@orange.fr](mailto:mairie.coussay@orange.fr)

### ■ Ramassages

**Ordures ménagères** Mercredi **Tri (sacs jaunes)** Jeudi, semaines paires. **RAPPEL : sortir les sacs jaunes la veille au soir**

■ **Déchèterie Nouveaux horaires** A Mirebeau, lundi de 13h30 à 17h (18h à partir du 29 mars), mardi, mercredi, vendredi et samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (18h à partir du 29 mars). Fermée le jeudi. Tél. 05 49 39 20 96

## La Mission locale d'insertion du Poitou

**S**i vous avez entre 16 et 25 ans et que vous n'êtes plus scolarisé, que vous cherchez des solutions pour avancer dans votre vie professionnelle et quotidienne, depuis plus de 30 ans la Mission locale d'insertion du Poitou (MLIP) est là pour vous accueillir, vous conseiller et vous guider. Avec votre conseiller MLI, vous pourrez faire le point sur votre orientation, rechercher une formation, être conseillé dans votre recherche d'emploi, vous informer sur les aides utiles au quotidien (passer son permis, trouver un logement, accéder aux droits de santé, etc.).

Pour les plus de 25 ans, une action spécifique d'accueil, d'information et de conseil en matière d'emploi et de formation est également à votre disposition. Une actualisation de votre CV, un besoin d'accompagnement dans vos démarches administratives, un relais vers le bon organisme pour une reprise de formation, un changement de projet... Tous ces services sont proposés par la MLIP.

Un accompagnement individuel et personnalisé est assuré, avec une prise en compte globale des besoins et attentes de chacun. Pour bénéficier de ce service gratuit, prenez rendez-vous à la Mission locale. L'antenne la plus proche est à Mirebeau.

5, rue de l'Industrie, à Mirebeau

Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h. Les mardis de 9h à 12h.

Tél. 05 49 30 08 50

e-mail :

secretariat@mli-poitiers.asso.fr

www.mli-poitiers.asso.fr



## Communauté de communes du Haut-Poitou : nouveautés dans les déchèteries et pour le tri



**D**epuis le 11 janvier, la déchèterie de Mirebeau a de **nouveaux horaires** d'ouverture : le lundi de 13h30 à 17h, les mardi, mercredi, vendredi et samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. A partir du 29 mars, ces horaires sont étendus le soir, jusqu'à 18h. Le site est donc fermé le lundi matin, le jeudi et le dimanche.

Une **nouveau règlement** du réseau de déchèteries est disponible sur place et sur le site internet de la Communauté de communes du Haut-Poitou (CCHP).

Désormais, 3 m<sup>3</sup> de déchets sont acceptés par semaine et par foyer (comme pour les professionnels), les véhicules agricoles ainsi que les véhicules de plus de 3,5 tonnes sont interdits dans l'enceinte des déchèteries. Il est demandé de se présenter 15 minutes avant la fermeture des sites. Enfin, les déchèteries ne sont accessibles qu'aux habitants et professionnels du territoire du Haut-Poitou.

De **nouveaux tarifs** s'appliquent aux professionnels (payant pour tout dépôt) : gravats 14 €/m<sup>3</sup>, déchets verts 7 €/m<sup>3</sup>, enfouissement 25 €/m<sup>3</sup>, bois 15 €/m<sup>3</sup>, pneus de véhicules légers seulement (professionnels et particuliers) : 5 € l'unité.

Concernant le tri, des **conteneurs à papier** ont été installés dans le bourg et près du terrain de foot. Ils recueillent journaux, magazines, courriers, lettres, enveloppes, publicités, prospectus, annuaires, catalogues, livres, etc., **qui ne doivent donc plus être mis dans les sacs jaunes**. Il est interdit d'y mettre du carton brun, du verre ou toute autre matière.

Le maire a demandé à ce que le conteneur à verre qui a été supprimé au silo, entre le bourg et Brizay, soit remis. Nous sommes dans l'attente d'une réponse de la CCHP.

Il est maintenant possible de mettre dans les **sacs jaunes** toutes les barquettes, pots (yaourts, rillettes...), boîtes, sacs, sachets, tubes de dentifrice et films, vidés mais non lavés.

Une plaquette d'information a été distribuée dans les boîtes aux lettres avec ces nouvelles directives. Elle est également consultable sur le site de la CCHP et en mairie.



Par ailleurs, afin de réduire le volume des déchets ménagers, des **composteurs** sont disponibles auprès de la CCHP, à réserver en mairie ou à la Communauté de communes, au prix de 15 €. Il recueille tous les déchets organiques (coquilles d'œuf, épluchures, restes alimentaires, déchets du jardin, tonte, thé, café, essuie-tout, cendres...)

Services techniques de la CCHP :

tél. 05 49 51 19 90

www.cc-hautpoitou.fr

## Etat civil 2020

### • Naissances

Côme Foucteau, Mélody Guyomard, Lilou Servant, Raphaëlle Veillat, Camille Moreau, Maxance Porteron

### • Mariage

Nathalie Via et Juan Théodet

### • Décès

Michel Champier, Blanche Gaudru

## L'«épopée» des noms des villages et lieudits (suite)



O h ! Ne pleurez pas, mais je dois le dire : «*Je vous parle d'un temps que les moins d'soixante ans ne peuvent pas connaître, Brisay en ce temps-là, etc.*» – air connu ! Je ne crois pas qu'il accrochait ses lilas sous toutes les fenêtres, mais quand on en «faisait le tour», on avait bien l'impression confuse, pour le moins, de deux groupes de maisons, sinon de deux villages distincts. Ce qui est pourtant historiquement le cas. À cette époque (qui n'est tout de même pas antédiluvienne), il restait encore dans la mémoire de quelques anciens le souvenir diffus du nom d'un petit lieu-dit disparu depuis : «Narçay», que nous connaissions sous l'appellation – non contrôlée – de «la maison à Perrot(e)». Seule l'habitation (d'un «certain cachet» – malgré l'état) subsistait, le reste étant déjà écroulé, ou pratiquement équivalent. Elle-même n'a pas pu résister à la disparition de son propriétaire et (surtout) au remembrement. Depuis 1813 (et jusqu'en 1955), la parcelle était cadastrée sous le numéro B48. Une «visite guidée» de la matrice nous apprend qu'en 1914 elle sort d'un compte, où elle est inscrite au lieudit «Urçay», pour passer à celui de M. Adrien Perrot (le père), sous le nom de lieudit «Marnay». La précision fiscale (nominative) était donc très aléatoire quelquefois.

A contrario, le tableau (officiel) des chemins, établi en 1839, et ré-approuvé en 1902, qui a sévi au moins jusqu'en 1955, est plus catégorique. Toutes les descriptions mentionnent bien Narçay. Avec l'aide du cadastre, il indique aussi d'autres noms qui sont (pour quelles raisons ?) bel et bien «passés à la trappe». Noms qui «chantent», comme «le Clos de la Croix», «le carrefour du Poteau», «le Vieux Château», «le Grand Jardin», et «la Chapelle», qui ont pour seule caractéristique d'être tous situés

sur la commune de Verrue. Mais que ne nous souvenons-nous aussi de «la Mennerie» et de son carrefour ? Disparu(s) depuis 1955 avec la révision cadastrale ? Ou bien avant sans doute ? Alors même que «les Clémences» se sont maintenues ? Allez savoir !

Restent la mémoire – modeste et floue – avec les souvenirs entendus des anciens, et les archives.

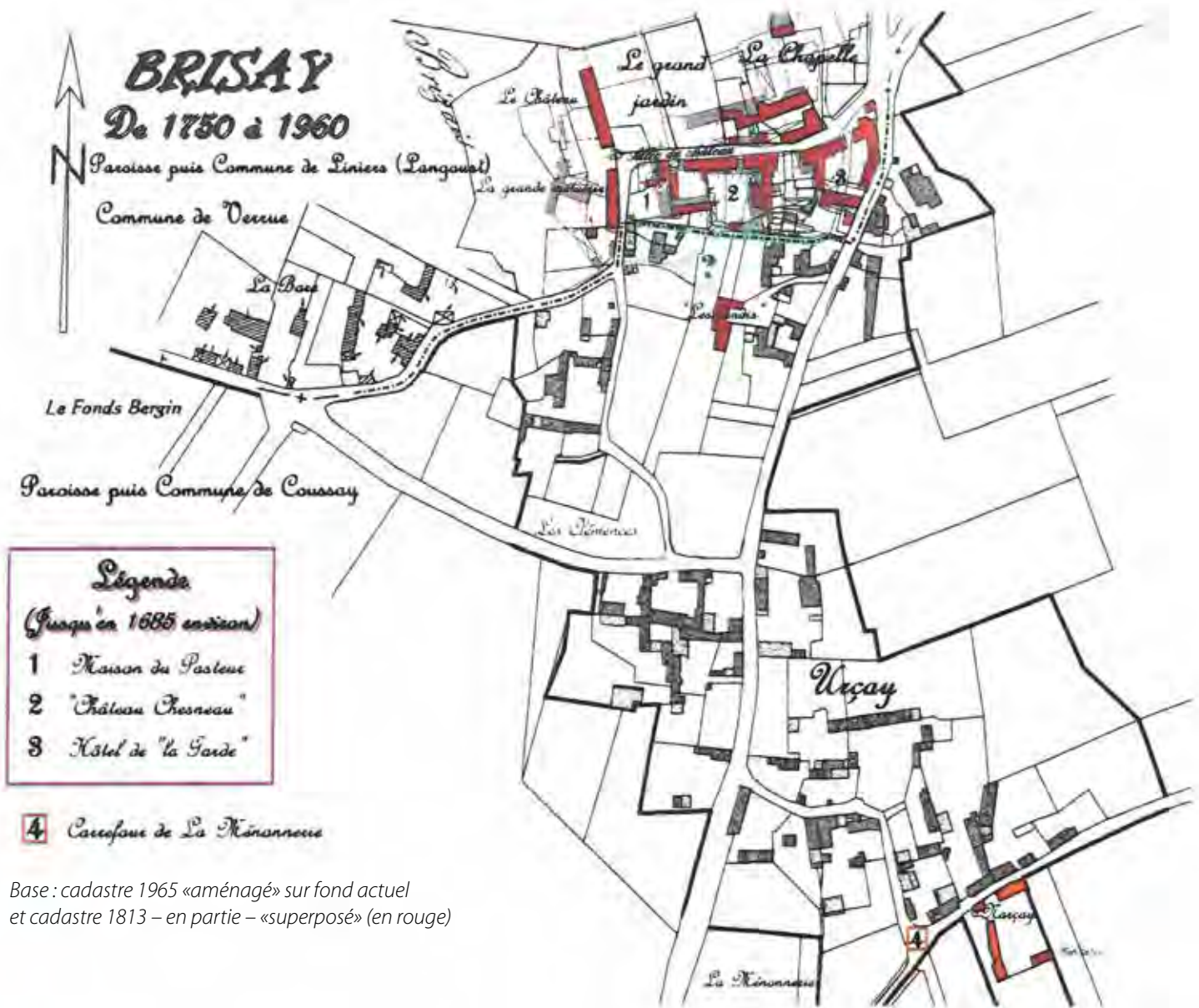
Dans ces temps reculés du milieu du xx<sup>e</sup> siècle, la mémoire collective avait encore des réminiscences du château, mais pas du tout de la chapelle.

Par contre les «gamins» (!) des années 1920/1930 pourraient parler du porche et du passage inhérent qui aboutissait à l'actuelle impasse du Marronnier et qui concrétisait la limite de commune. Les «gamins» des années 1920/30 passaient par des «sentes» pour aller «musarder» dans «les fondis» (dénomination de l'époque qui n'a rien d'officiel, mais qui indique l'état de délabrement de ce qui fut des bâtiments d'habitation, et qui étaient l'extrémité sud du bourg du Brisay «historique» proprement dit, même si le nom unique englobait maintenant les deux parties (mais depuis quand exactement ?). Autant dire que dans les années 50, les miennes donc, tout cela n'était déjà plus que pieux souvenirs. Alors, comment «ce» Brisay s'est-il construit ? Comment est-il né ? Grâce au major Edmond de Fouchier et ses travaux sur la baronnie de Mirebeau, d'une part, et surtout au marquis René Achille Joseph de Brisay (de Denonville) pour une très grosse part, l'histoire de «notre» Brisay (et de la famille qui va avec) est bien connue maintenant. Certes, depuis peu – deux ou trois décennies – en ce qui me concerne. Et confirmée (heureusement !) par les registres paroissiaux. Si cet «état-civil catholique» est né sous François 1<sup>er</sup>, les paroisses sont nées, elles, en 297, sous l'empereur romain Dioclétien. L'un et l'autre n'ont

certainement pas été appliqués «dans la foulée». Mais quand elles ont été créées, les paroisses se sont fixées sur des limites naturelles autant que faire se pouvait, tout en suivant la centuarisation des *villae* gallo-romaines. Ce découpage primitif, avec les quelques fluctuations qui n'ont pas manqué de s'ensuivre, a été repris en 1789 pour les communes et «figé» en 1813 par les géomètres d'un autre empereur : Napoléon. La limite entre les paroisses naissantes de Liniers et de Coussay a donc été définie «globalement» à l'endroit où elle se trouve encore actuellement. Même si avec les vicissitudes du climat, de l'histoire, des guerres, de la démographie, les déprises et reprises agricoles, la disposition des villages et hameaux était très «changeante». Les voies et chemins devaient aussi se «déplacer». Mais pas tant que ça. Il est certain que, les *villae* ayant perduré jusqu'au ix<sup>e</sup> siècle, cette partie nord-est du «plateau des Roches» était déserte à l'an mil. Pour autant, est-ce que Urçay était «sur place» antérieurement ? Et d'où «venait-il» ?

En 837, la *villa cusciacus* – qui va devenir prieuré – recouvre plus de la moitié de sa paroisse. Urçay, s'il existe ici, fait partie de la paroisse, pas du prieuré. Encore que l'imbrication des territoires était plutôt «corsée». Mais il s'est, de toutes façons, établi sur le site avant Brisay.

Au milieu ou au tout début de la seconde moitié du xi<sup>e</sup> siècle, Barthélemy de Chinon (bien qu'ecclésiastique) succède à Jean, son père, comme gouverneur de Mirebeau (dit «La cuve d'Anjou»). Son neveu l'accompagne. Il ne le suit pas pour rien, car c'est lui qui va implanter sa «lignée». Il s'appelle Alès de Brisay ; Brisay en Indre-et-Loire, à côté de L'Isle-Bouchard. Ce serait un descendant (par une branche cadette) des comtes d'Anjou... Pure hypothèse. En tout cas, il va se lier avec



Base : cadastre 1965 «aménagé» sur fond actuel  
et cadastre 1813 – en partie – «superposé» (en rouge)

la famille de Mirebeau – «de Blason» – peut-être avec une certaine Pétronille, et hériter, outre quelques terres dans Mirebeau, un autre fief assez sympathique. Les Brisay s'installeront ensuite sur le fief susdit, quelque part sur le «plateau des Roches» (1160). Où ça ? Comment le savoir ?

La motte castrale et les maisons ont peut-être «déménagé» plusieurs fois, suivant les événements liés à l'Histoire : bagarres «internes», batailles et guerres «externes».

Assurément, au XIV<sup>e</sup> siècle, il campe sur l'emplacement que l'on connaît, exclusivement sur la paroisse de Liniers, qu'il va, par là même, «phagocyter». Et au XV<sup>e</sup>, le village est en place, côté sud de «l'allée du château» (au début). Son fief comportera sur la paroisse de Coussay tout ce qui ne relève pas d'une manière quelconque du prieuré, ni bien sûr «la Grollière», «Gloriette», et les dépendances de Marsay (la Tour de Ry, le Pont). Ajoutez à ça Scévolles, Verrue et Guesnes – en partie –, Liniers,

Montagré, (Le) Cellié, Doussay, Saires – en partie –, la dîme d'Agressay... et j'en passe (sur Varennes, etc.). Bref ! Un bon petit territoire.

Les Brisay «en titre» vont donc se succéder de 1052 à 1607 (ou 8) : Alès (7), Pierre (4), Hugues (Hue), Guy, Gilles, Jean, Aymar, Jacques (2) et Raoul qui fonda le couvent des Cordeliers à Mirebeau, après la croisade avec Philippe II Auguste. Sans oublier «Dame Madeleine», dernière du nom (de Brisay).

Alès, le sixième du prénom, époux de Béatrix de Montjehan, châtelaine de Purnom, se fait occire le 19 septembre 1356 à la bataille de Nouaillé-Maupertuis. Il avait projeté de faire élever une chapelle, et laissé un testament descriptif de son vœu. Son fils (Alès VII) l'exaucera. Son emplacement exact n'est plus visible, mais le nom du lieudit est très évocateur. Elle fut détruite a priori à la Révolution, et les pierres des fondations furent extraites par un paroissien de Verrue,

avec «une quantité d'ossements» écrit l'abbé Chaboissant, curé de ladite paroisse, le 14 avril 1877, qui ajoute: «l'emplacement de la chapelle était bien au bout du village de Brisay, sur le chemin de Ligniers».

Mais Alès aura d'autres déboires : en 1369 (bataille de Purnon) sa «maison» est pillée, incendiée, il est lui-même fait prisonnier et rançonné par des «chevaliers du parti anglais». Charles V, qui était sage, le dédommagea royalement – sur les biens de ses agresseurs. En 1440, c'est Jean qui reçoit de Charles VII l'autorisation de fortifier sa «maison». À noter qu'à cette époque, la «route» de Chinon à Poitiers passe par Faye, Saires, (Scévolles), Liniers, Brisay, etc. Ou par Loudun - Dandésigy ? Alors, Jeanne d'Arc est-elle passée par Brisay ou par Dandésigny ?

À cette époque également, Liniers va devenir Ligniers-Langoust.

(à suivre)  
Michel Provost

# Les associations

## Amicale des pêcheurs de Coussay

**Président** Frédéric Aguillon,  
**trésorier** Johnny Violleau,  
**secrétaire** Martine Moteau.

L'ouverture de la pêche se fait le premier samedi d'avril, jusqu'à la fin du mois d'octobre. L'association organise quatre à cinq lâchers de truites dans la saison. La pêche dans l'étang est possible tous les samedis, dimanches et jours fériés avec une carte journalière vendue sur place ou chez Christian Cugny (12, rue du 19 Mars 1962) ou Bernard Devaux (rue de l'Eglise). Ouvert tous les jours en juillet et août.

## Association communale de chasse agréée (ACCA)

**Président** Patrice Bugean  
(Tél. 06 26 73 27 86),  
**vice-président** Christian Gaudru,  
**trésorier** Johnny Violleau,  
**secrétaire** Rémy Cochet.

## Association foncière

**Président** Patrice Bugean,  
**vice-président** Patrick Leblanc,  
**secrétaire** Christiane Montaubin.  
L'association entretient les chemins et fossés qu'elle a en gestion.

## Comité des fêtes

**Président** Bernard Devaux,  
**vice-présidente** Karine Dufour,  
**trésorier** Patrice Duvivier,  
**secrétaire** Marie-Louise Duvergier.

## FNACA

**Président** Christian Cugny  
(Tél. 05 49 50 73 85),  
**vice-président** Jacques Maximin-Paulais, **secrétaire** Danièle Boizard.  
Les membres sont présents aux manifestations des 19 mars, 8 mai, 14 juillet et 11 novembre.

## Les Gazelles de Brizay

**Présidente** Carole Leturck,  
**vice-présidente** Karine Dufour.

L'association propose des animations à Coussay et dans la région.

## La Prévoyante de Coussay (boules en bois)

**Président** Franck Violleau  
(Tél. 05 49 01 19 79),  
**trésorier** Johnny Violleau,  
**secrétaire** Christophe Gaultier.  
L'association regroupe 16 licenciés et organise des concours de boules. Prendre contact avec un membre de l'association pour découvrir cette activité. Organisation de concours à partir du printemps.

## US Coussay (football)

**Président** Christian Meunier  
(Tél. 06 82 32 97 57),  
**trésorier** Johnny Violleau,  
**secrétaire** Hélène Chauvin.  
Une trentaine de licenciés pour une équipe senior de 4<sup>e</sup> division départementale et une en 6<sup>e</sup> division en entente avec le club de Mirebeau.



# Salles communales

## Tarifs 2021 de location des salles communales

	Commune	Hors commune
<b>Salle des fêtes</b>		
2 journées	200 €	230 €
1 journée	70 €	100 €
<b>Salle de réunion</b>		
1 journée	50 €	75 €

Pour la **salle des fêtes**, deux chèques de **caution de 50 € et 350 €** seront demandés à la signature du contrat.

Location de la **sonorisation intégrée** :  
20 € (50 € hors commune)

Location de la **vaisselle** : 30 €

La salle est **gratuite pour les associations communales** une fois par an.

Pour la **salle de réunion** un chèque de **caution de 100 €** sera demandé.